Motion n°1 des représentants au CA du lundi 25/11/2024 des personnels d'éducation et d'enseignement du collège Lapierre à propos des crédits pédagogiques

De nombreux personnels réunis en heure d'information syndicale ont déclaré souhaiter une plus grande transparence sur la répartition des crédits pédagogiques.

À la rentrée 2024, les équipes ont été informées d'une situation financière confuse ne correspondant plus aux lignes définies préalablement : face à cela, la direction, en conseil pédagogique, a réitéré sa volonté de ne plus attribuer de part fixe de l'AP par discipline mais de fusionner en une seule ligne la totalité des crédits (« le pot commun ») et de les attribuer en fonction des demandes des équipes pédagogiques.

Nous craignons que cela n'engendre de fortes inégalités et n'ait pour conséquence un manque de clarté dans la répartition de ces crédits.

Les personnels demandent donc que la répartition de l'AP soit débattue et formalisée lors d'un conseil pédagogique dédié. Ils souhaitent que des budgets par discipline soient établis à l'avance, pour donner une visibilité pour l'année civile.

Pour ce qui est des crédits versés au « pot commun », ils souhaitent que l'attribution de budgets exceptionnels soit portée à la connaissance de tous par souci d'organisation et de transparence.